

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS CONCERNANT

la réponse à la motion de Madame la Conseillère Silvia Giorgiatti Sutterlet demandant l'introduction d'un tarif « famille » pour l'accès aux piscines ouverte et couverte ainsi que pour toutes les autres activités sportives et culturelles de la commune.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans sa séance du 26 juin 2008, votre Conseil a décidé la prise en considération et le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport de la motion de Madame la Conseillère Silvia Giorgiatti Sutterlet libellée comme suit :

« La Municipalité d'Yverdon-les-Bains s'engage à introduire un tarif réduit dit « famille » adressé à tous parents accompagnés au moins de l'un de ses enfants, dès le 1^{er} août 2008, pour chaque entrée à la piscine ouverte ou couverte. La Municipalité s'engage également à appliquer un tarif réduit allant dans ce sens dans chacune des institutions culturelles ou sportives communales, dans un délai raisonnable ».

Piscines ouverte et couverte

Dans sa séance du 25 septembre 2008, la Municipalité a adopté les tarifs d'entrée aux installations de la patinoire et des piscines ouverte et couverte pour la période 2008 - 2009.

Patinoire

Billets d'entrée		2008 - 2009
adulte		5.50
étudiant – AVS - AI		4.00
enfant		2.50
famille	par adulte	4.50
famille	par enfant	2.00
Abonnements		
adulte		105.00
étudiant – AVS - AI		90.00
enfant		68.00

Commentaire : Le tarif 2007 – 2008 de la patinoire a été reconduit tel quel pour la période 2008 – 2009. Le billet d'entrée « famille » existait déjà en 2007. Quant au tarif abonnement « famille », on sait par expérience qu'il n'est pas demandé pour la patinoire, c'est pourquoi il n'a pas été introduit.

Piscine ouverte

Billets d'entrée		Tarifs	
		2007 - 2008	2008 - 2009
adulte		5.00	5.00
adulte	11h30-13h30	-----	3.50
adulte	dès 17h00	4.50	3.50
étudiant - AVS - AI		3.00	3.00
étudiant - AVS - AI	11h30-13h30 et dès 17h00	-----	2.50
enfant		2.00	2.00
famille	par adulte	-----	4.00
famille	par enfant	-----	1.50
Abonnements			
adulte		150.00	150.00
enfant		55.00	55.00
Abonnements famille			
adulte		135.00	135.00
1 ^{er} et 2 ^e enfant	par enfant	50.00	50.00
3 ^e enfant et suivants	par enfant	50.00	45.00

Commentaire : Comme vous pouvez le constater les tarifs adulte et étudiant - AVS - AI entre 11 h.30 et 13 h. 30 sont nouveaux de même que les tarifs billets d'entrée «famille» qui ont été introduits pour donner suite à la motion de Madame la Conseillère Silvia Giorgiatti Sutterlet. Dans le même but, le tarif abonnement « famille » a été réduit de fr. 50.- à fr. 45.- pour le 3^e enfant et les suivants.

Piscine couverte

Billets d'entrée		Tarifs	
		2007- 2008	2008 - 2009
adulte		7.00	7.00
étudiant – AVS -AI		4.00	4.00
enfant		3.00	3.00
famille	par adulte	-----	6.00
famille	par enfant	-----	2.50
tarif réduit	entrées	5.50	Supprimé
tarif réduit	12 entrées	60.00	Supprimé
Abonnements			
adulte		240.00	240.00
enfant		120.00	120.00
Abonnements famille			
adulte		220.00	220.00
1 ^{er} enfant		100.00	100.00
2 ^e enfant		100.00	80.00
3 ^e enfant et suivants	par enfant	100.00	50.00

Commentaire : Pour donner suite à la motion de Madame la Conseillère Silvia Giorgiatti Sutterlet, on a créé les tarifs billets d'entrée «famille» tandis que les tarifs abonnements «famille» ont été réduits pour le 2^e enfant, pour le 3^e et les suivants . Le tarif réduit pour les billets d'entrée était appliqué pendant les périodes d'utilisation scolaire pour tenir compte de l'inconfort causé par le bruit des élèves ; L'intendant de la piscine et les surveillants des bassins ayant constaté qu'il n'y a pas plus de bruit pendant les périodes scolaires que en dehors de celles-ci, le tarif réduit n'a pas sa raison d'être et il a été supprimé.

Abonnements pour les 2 piscines

Abonnements		2007 - 2008	2008 - 2009
adulte		310.00	310.00
enfant		155.00	155.00
Abonnements famille			
adulte		290.00	290.00
1 ^{er} enfant		140.00	140.00
2 ^e enfant		140.00	120.00
3 ^e enfant et suivants	par enfant	140.00	80.00
entreprise (au porteur)	par 3 abonnements	-----	870.00

Commentaire : Il n'y a pas de billet d'entrée donnant accès aux deux piscines car on ne peut pas transiter entre les deux directement, ceci pour ménager la propreté et l'hygiène de la piscine couverte et pour permettre le contrôle des entrées. S'il veut changer de bassin, le porteur d'un abonnement aux deux piscines doit sortir d'une piscine et rentrer dans l'autre en passant par la caisse. Pour donner suite à la motion de Madame la Conseillère Silvia Giorgiatti Sutterlet, les tarifs abonnements «famille» ont été réduits pour le 2^e enfant, pour le troisième et les suivants. Le tarif entreprise est nouveau. Il est destiné aux entreprises qui souhaitent prêter des abonnements à leurs employés. Elles peuvent en acquérir au minimum trois au prix total de fr. 870.-.

Autres activités sportives

L'accès aux autres équipements sportifs de la commune est gratuit ou subordonné à une appartenance aux clubs auxquels ils sont destinés (les terrains de football, par exemple). Les tarifs des équipements sportifs qui ne sont pas dans le giron communal, comme le tennis, le badminton, etc., ne sont pas de compétence municipale.

Activités culturelles

Théâtres

Les théâtres d'Yverdon-les-Bains pratiquent depuis de nombreuses années une politique de prix qui permet de présenter des spectacles à un tarif très attractif afin de promouvoir la culture, d'une part, et pour tenir compte du revenu modeste de nombreux Yverdonnois, d'autre part.

Pour un même spectacle, le billet d'entrée est souvent moins cher à Yverdon-les-Bains qu'ailleurs, malgré la faible capacité de nos salles (460 places au Théâtre Benno Besson et 120 places à l'Echandole).

Au Théâtre Benno Besson, les tarifs varient en fonction de la plus-value culturelle d'un spectacle : plus celui-ci est culturel ou éducatif, plus le prix des places est tiré vers le bas.

Dès la prochaine saison du Théâtre Benno Besson et suivant la proposition de sa direction, la Municipalité a décidé de favoriser encore mieux l'accès aux spectacles pour la jeunesse et l'enfance par les mesures suivantes :

- 1) Spectacles généraux : une augmentation encore plus marquée de la différence entre le prix adulte et le prix étudiant-écolier (actuellement d'environ 25 %) ;
- 2) Spectacles spécifiquement destinés au jeune public : un prix unique, parents et enfants confondus, de 15 francs comme à l'Echandole, voire moins s'il s'agit d'un spectacle particulièrement léger en cachets et infrastructure.

A l'Echandole, le tarif étudiant ou écolier est particulièrement modeste pour l'ensemble des spectacles, fr. 12.- (abonnement fr. 10.-). Un prix unique de fr. 15.- (abonnement fr. 12.-) pour enfant ou adulte est pratiqué pour les spectacles destinés aux enfants. Sinon, le tarif adulte est de fr. 29.- (abonnement fr. 24.-), le tarif AVS fr. 24.- (abonnement fr. 18.-).

Un tarif « famille » pour le théâtre serait difficile à définir en raison de la grande diversité des prix d'entrée. Par ailleurs, un tarif « famille » n'est pas indiqué pour le théâtre car on n'y va pas avec ses enfants, mais avec son conjoint, un(e) ami(e) ou des collègues. Les spectacles ne sont pas universels comme une entrée de piscine, mais destinés à un public ciblé. On imagine mal un couple venir avec son enfant voir en soirée une œuvre introspective, une pièce interrogeant l'intimité du couple ou une comédie coquine. Même un classique ne peut être abordé qu'à partir de l'adolescence.

Il existe quelques exceptions : un classique élémentaire, un spectacle visuel ou une production destinée spécifiquement à l'enfance. Le Théâtre Benno Besson pratique des tarifs très bas pour ces spectacles. A titre d'exemple, une famille de quatre personnes a pu voir cette saison « 20'000 lieues sous les mers » pour 64 francs.

Bibliothèque publique – Broquine – Galerie de l'Hôtel de Ville

- Bibliothèque publique :
Abonnement livres : fr. 24.- par année/ enfant fr. 12.-
Abonnement multimédia : fr. 36.- par année/enfant fr. 20.- ;
- La Broquine (bibliothèque enfantine) :
Prêt gratuit ;
- Galerie de l'Hôtel de Ville :
Entrée gratuite.

Commentaire : La Bibliothèque publique n'offre pas de tarif « famille » car, en pratique, la souscription d'un abonnement par un adulte permet à tous les membres de sa famille d'emprunter un livre à son nom. La Broquine pratique le prêt gratuit et la Galerie de l'Hôtel de Ville ne perçoit pas d'entrée.

Autres activités culturelles

- Maison d'Ailleurs :
Adulte : fr. 9.- (fr. 8.- dès 10 personnes)
AVS, étudiant, chômeur : fr. 7.- (fr. 6.- dès 10 personnes)
Enfant dès 6 ans : fr. 5.- (fr. 4.- dès 10 personnes)
Tarif «famille» (3 personnes) : fr. 18.-
Forfait pour ouverture en dehors de l'horaire habituel : fr. 50.- pour une classe d'école et fr. 120.- pour un groupe.
- Musée d'Yverdon et Région et Musée suisse de la Mode :
Adulte : fr. 8.-
AVS, étudiant, militaire : fr. 7.- (fr. 6.- dès 20 personnes)
Enfant dès 6 ans : fr. 4.- (fr. 3.- dès 20 enfants)
Groupe dès 20 pers. : fr. 7.-
Visite guidée : fr. 50.- supplémentaires pour le Musée suisse de la Mode et fr. 70.- pour le Musée d'Yverdon et Région.

Commentaire : La Municipalité n'est pas compétente pour fixer les tarifs de la Maison d'Ailleurs et du Musée d'Yverdon et Région, qui sont des fondations. Elle n'est pas non plus compétente pour fixer les tarifs du Musée suisse de la Mode, qui est une association. Il faut relever que les tarifs pratiqués par ces musées sont attractifs. L'accès aux musées est gratuit pour toutes les classes d'Yverdon-les-Bains, pour toutes les classes du canton en possession du dossier pédagogique. Il y a plusieurs journées gratuites durant l'année (journées suisses du patrimoine, nuit des musées, etc.). La visite guidée des expositions temporaires est aussi gratuite.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

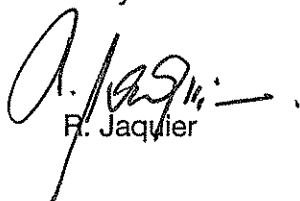
LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

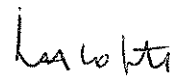
Article 1.- : La réponse apportée par la Municipalité à la motion de Madame la Conseillère Silvia Giorgiatti Sutterlet demandant l'introduction d'un tarif « famille » pour l'accès aux piscines ouverte et couverte ainsi que pour toutes les autres activités sportives et culturelles de la commune est acceptée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


R. Jaquier

La Secrétaire :


S. Lacoste

Délégués de la Municipalité : - Madame Nathalie Saugy
- Monsieur Jean-Daniel Carrard